



REEMPLIR VOTRE DÉCLARATION D'IMPÔT ? LE SPF FINANCES VOUS SIMPLIFIE LA TÂCHE !

Votre déclaration via MyMinfin (Tax-on-web) : simple et rapide !

Dès fin avril, votre **déclaration** (en grande partie pré-remplie) ou votre **proposition de déclaration simplifiée** est disponible dans MyMinfin (Tax-on-web).

Comment accéder à votre déclaration ou à votre proposition de déclaration simplifiée ?

- Allez sur [MyMinfin.be](https://myminfin.be).
- Identifiez-vous soit via [itsme®](https://itsme.be), soit via votre carte d'identité, votre code PIN et un lecteur de carte ([code PIN de la carte d'identité perdu ou oublié ?](#)).

Vous n'utilisez pas MyMinfin (Tax-on-web) ?

Si vous n'avez pas activé votre eBox et si vous n'avez pas utilisé Tax-on-web l'année passée, vous recevrez normalement votre déclaration (ou proposition de déclaration simplifiée) par la poste, dans le courant du mois de mai.

Si vous n'avez rien reçu **début juin**, téléphonez au 02 572 57 57 (*).

Si vous avez activé votre eBox, vous ne recevrez pas de déclaration (ou proposition de déclaration simplifiée) par la poste. Utilisez [MyMinfin \(Tax-on-web\)](https://myminfin.be) ou demandez à partir de **début juin** un envoi par la poste au 02 572 57 57 (*).

Vous recevez une proposition de déclaration simplifiée ?

Vos données sont correctes et complètes ? Vous ne devez rien faire. Vous ne devez rien envoyer ou confirmer. Vous recevrez automatiquement votre avertissement-extrait de rôle (note de calcul).

Vos données sont inexactes ou incomplètes ? Vous devez les corriger, soit via [MyMinfin.be](https://myminfin.be), soit via le formulaire de réponse papier.

Plus d'informations ? Besoin d'aide ?

Une question sur votre déclaration ou proposition de déclaration simplifiée ?

- [Consultez le site du SPF Finances](https://www.fin.belgium.be).
- Téléphonez au numéro mentionné sur votre déclaration ou proposition de déclaration simplifiée, ou au 02 572 57 57 (*).

Vous voulez faire remplir votre déclaration par les experts du SPF Finances ?

- L'aide se fait uniquement sur rendez-vous. Téléphonez au numéro mentionné sur l'enveloppe de votre déclaration (enveloppe brune).

- Inutile de vous déplacer ! Les experts du SPF Finances vous rappelleront au moment fixé pour remplir avec vous votre déclaration **par téléphone**.
- Vous préférez faire remplir votre déclaration dans un bureau du SPF Finances ? Signalez-le au moment de prendre rendez-vous.

Via l'eBox, recevez en ligne vos documents du SPF Finances

Simplifiez-vous la vie et recevez directement en ligne des documents du SPF Finances via l'eBox, la « boîte aux lettres » digitale et sécurisée des pouvoirs publics.

Activez votre eBox sur passezaudigital.be ! Vous recevrez alors une notification dès qu'un nouveau document sera disponible. N'oubliez pas d'indiquer votre adresse e-mail pour recevoir les notifications.

[Plus d'informations sur l'eBox](#)

(*) Appel au 02 572 57 57 : après le choix de langue, sélectionnez **2** (pas de code) > **1** (impôt) > **1** (impôt des personnes physiques) > **2** (pas un indépendant) > **1** (en Belgique).